

## TARIFICATION ACTIVITE DE SYNDIC DE COPROPRIETE

### HONORAIRES DE BASE :

- De 6 à 10 lots de copropriétés : 1500.00 € HT ;
- De 11 à 30 lots de copropriétés : De 1600.00 € HT à 3800.00 € HT ;
- Plus de 30 lots de copropriétés : 130.00 € HT par lots de copropriété ;

Ces honoraires peuvent évoluer selon le nombre de contrats à gérer, la taille des parkings, caves et jardins.

### Suivi des travaux décidés en Assemblée Générale :

Etude et demande de devis : gratuit si nombre de devis demandé inférieur ou égal à trois, autrement 1% HT de la moyenne des devis présentés ;

- 3 % du montant des travaux sur la part supérieure à 1500.00 € HT ;
- 2 % du montant des travaux sur la part supérieure à 7600.00 € HT ;
- Pas d'honoraires sur la part inférieure à 1500.00 € HT ;
- 1 % du montant des travaux si ces derniers sont suivis par un Maître d'œuvre (architecte ou ingénieur) ;

### Suivi du social : Traitement des salariés :

- Paiement du salaire et de toutes indemnités, primes dus au salarié : Sous traité par cabinet comptable spécialisée : au réel ;
- Licenciement : Sous traité par cabinet comptable spécialisée : au réel ;
- Contentieux social : Sous traité par cabinet comptable spécialisée : au réel ;

### Réunions supplémentaires :

L'année comptable de la copropriété comprends une Assemblée Générale et quatre conseils syndicaux.

- Conseils Syndicaux supplémentaires : 80.00 € H.T.
- Assemblée Générale supplémentaire : 300.00 € TTC. ou 7.50 € H.T par lots principaux pour les copropriétés de plus de 50 lots

### Vacations du syndic :

La vacation couvre le temps passé pour la prestation ainsi que la durée du trajet (départ /retour au cabinet).

Les heures ouvrables s'entendent du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures :

	Heures ouvrables	Heures non ouvrables
Directeur	90.00 € HT	130.00 € HT
Employé	60.00 € HT	80.00 € HT

### Contentieux :

Le contentieux commence dès le deuxième mois de chaque trimestre civil . La démarche est la suivante :

- Courrier simple (le 25 du 1<sup>er</sup> mois) : 8.00 € H.T.
- 2<sup>o</sup> courrier simple (le 5 du 2<sup>nd</sup> mois) : 12.00 € H.T.
- Courrier recommandé (le 25 du 2<sup>nd</sup> mois) : 15.00 € H.T.
- 2<sup>o</sup> courrier recommandé valant mise en demeure (le 5 du 3<sup>o</sup> mois) : 20.00 € H.T.
- Remise du courrier au judiciaire (avocat et huissier : le 5 du 1<sup>er</sup> mois du trimestre suivant) ; 150.00 € H.T ;

## TRANSACTION IMMOBILIERES • GESTION • SYNDIC

AFFILIEE A LA CAISSE DE GARANTIE FNAIM SOUS LE N° 20326

CARTES PROFESSIONNELLES TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE N° 063 – 2108 DELIVREES PAR LA PREFECTURE DE LA GIRONDE.  
E.U.R.L. AU CAPITAL DE 266 540 € - SIRET BORDEAUX 452 351 836 – APE 703A – RCS BORDEAUX

- Injonction de payer : 150.00 € H.T ;
- Prise d'hypothèque : 150.00 € H.T ;

Cession de lots :

**A la charge du vendeur :**

Etablissement du pré-état daté : 150.00 € HT,  
Etablissement de l'état daté : 100.00 € H.T.  
Opposition article 20 loi 1965 : 50.00 € H.T.

**A la charge de l'acquéreur : 0.00**

Gestion des compteurs :

Relevé annuel des compteurs permettant la répartition des charges :  
3.00 € H.T. / Compteurs

Remise du Carnet d'entretien et des divers certificats:

Facturée au réel en nombre de photocopies ( 0.14 /la copie ) et frais d'envoi ;  
Gratuit si envoyé par Mail

Photocopies :

0.14 € H.T. la copie, en cas de demandes de documents particuliers, hors annexes envoyés dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle

Frais postaux :

Le courrier simple est facturé 0.95 € ;  
Le courrier recommandé au poids normal est facturé 7.50 € ;

Accès internet :

10 € par an par propriétaires, quelque-soit le nombre de lots

La gestion des archives dormantes, la location de salle chez le syndic, la gestion du carnet d'entretien, les visites techniques de la résidence (4), la gestion du compte épargne (quand il existe ), sont inclus dans les honoraires de base ;

**TRANSACTION IMMOBILIERES • GESTION • SYNDIC**

AFFILIEE A LA CAISSE DE GARANTIE FNAIM SOUS LE N° 20326

CARTES PROFESSIONNELLES TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE N° 063 – 2108 DELIVREES PAR LA PREFECTURE DE LA GIRONDE.  
E.U.R.L. AU CAPITAL DE 266 540 € - SIRET BORDEAUX 452 351 836 – APE 703A – RCS BORDEAUX